



**Projet de délibération du Comité  
Assemblée Générale du 22 juin 2026**

Date de convocation : Mardi 16 juin 2026      Date d'affichage : Mardi 16 juin 2026

| Membres | En exercice | 143 | Vote | Pour       |  |
|---------|-------------|-----|------|------------|--|
|         | Présents    |     |      | Contre     |  |
|         | Pouvoirs    |     |      | Abstention |  |
|         | Votants     |     |      | Total      |  |

**Objet : Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie Côte-d'Or chaleur**

Considérant que dans le cadre de sa compétence « Distribution publique de chaleur et de froid » pour le compte des adhérents, le Comité du SICECO a décidé lors de l'assemblée générale du 7 décembre 2016, la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour assurer le service public à caractère industriel et commercial de production publique de chaleur et de froid,

Considérant les articles L2221-14 et R2221-3 du Code général des collectivités territoriales qui disposent que les régies dotées de la seule autonomie financière sont administrées, sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation et un directeur désignés dans les mêmes conditions sur proposition du maire,

Considérant l'article R2221-4 CGCT qui dispose que les statuts fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation et notamment le nombre de membres du conseil d'exploitation qui ne peut être inférieur à 3,

Considérant l'article 12 des statuts de la régie « Côte-d'Or chaleur » qui stipule que le Conseil d'exploitation est composé de 5 membres élus au sein du Comité syndical,

Considérant l'article 13 des statuts de la régie « Côte-d'Or chaleur » qui stipule que les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Comité syndical sur proposition du Président du SICECO,

Suite à la réunion du Bureau du 8 juin 2026, le Président propose au Comité de désigner comme membres du conseil d'exploitation de la régie « Côte-d'Or chaleur » les délégués titulaires du Comité suivants :

|                         |
|-------------------------|
| Gérard Verdreau (CLE 6) |
| Lionel Houée (CLE 3)    |
| Pascal Petot (CLE 11)   |
| Nicolas Urbano (CLE 5)  |
| Patrick Duthu (CLE 6)   |

Après en avoir délibéré,

**Le Comité décide :**

- La désignation pour siéger au conseil d'exploitation de la régie « Côte-d'Or chaleur » des membres du Comité suivants :

|                         |
|-------------------------|
| Gérard Verdreau (CLE 6) |
| Lionel Houée (CLE 3)    |
| Pascal Petot (CLE 11)   |
| Nicolas Urbano (CLE 5)  |
| Patrick Duthu (CLE 6)   |

Dijon, le  
Le Président du SICECO



Pascal Grappin

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE  
en application du Code Général des Collectivités  
Territoriales